



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 MARS 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 38

Votants : 47

N° CC2024-02-01C

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES
RESULTATS DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 28 février 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Didier BOURNAT ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Dominique DINYTASZ ; Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

Excusés : Cédric BOILOT.

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture063-200072080-20240305-DCC20240201C-DE
Reçu le 22/03/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du budget principal approuvés par délibération du conseil communautaire du même jour,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 413 696,03
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 301 251.50 - 9 173 855.55)	1 127 395,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	4 286 300,08
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	787 088,85
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (438 367.69 - 294 408.29)	143 959,40
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	643 129,45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (160 678.71 - 173 950.36)	-13 271,65
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	773 817,20

Propose au Conseil Communautaire :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 413 696,03

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 5 mars 2024.

Le Président
~~Laurent DUMAS~~
